

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 7 Février 2008

L'an deux mille huit et le sept février
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 16 Janvier 2008

Etaient présents : Mme ALQUIER, Mr ANZALONE, Mme BASSO, Mr BEDEL, Mr BENAC B, Mr BENAC C, Mr BENALET, Mr BERNARD, Mr BOIX, Mr BONEL, Mme BOUFFARTIGUE, Mr BROS, Mr CARON JOURDA, Mr CENA, Mr CESAR, Mr CHERBONNIER, Mme COMA, Mr CONDIS, Mr CORATO, Mme DEDIEU CASTIES, Mr DEJEAN (remplacé par Mr BOUVIER), Mr DELMAS, Mr DESCONS, Mr DESPIERRE, Mr GALY, Mme GAUTRAND, Mr GHIRARDO, Mme GIACOMIN, Mr GOUAZE, Mr HALIOUA, Mr HELLE, Mr ICART, Mr IRIART, Mr LABORDE, Mr LAFAILLE, Mr LECHEVALIER, Mr LEMASLE, Mme LIBERATI, Mme MALET, Mr MICHEL, Mr MINOVEZ, Mme RAGOUILLAUX, Mr ROUGER, Mr ROUJAS, Mr ROUSSE, Mr SEYRAT, Mme SOMPROU, Mme SUZANNE, Mlle TEMPESTA, Mr VALETTE, Mme VIDAL, Mr VIGNES

Etaient excusés : Mme ALLENOU, Mr ASNA, Mr AUDOUBERT, Mr BIMA, Mr CARRERE, Mme CASSIER, Mr CHAUBET, Mr CRABE, Mr DARBAS, Mme DELAVERGNE, Mr DEVIC, Mme FORTANE, Mr GAY, Mme GRANDET, Mr LACOSTE, Mr LASSALLE, Mme LEVASSEUR, Mme MARCHET, Mme RAFFIT, Mr RIVIERE, Mr RIJOUET, Mr SEPOLD, Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mr BONEL

Délibération N° 08.01.01



Objet : Extension foncière d'Activestre

Par délibération en date du 26 juillet 2007, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement pour l'achat de parcelles dans le cadre de l'extension d'Activestre. Cette délibération portait sur un prix au mètre carré et sur des surfaces de vente arrondies :

- M. WIROTH pour 5ha 24a, pour un montant de 3.80 € / m²
- M. DELORT pour 1ha89a, pour un montant de 3.80 € / m²
- M. DECAU pour 3ha 65a, pour un montant de 3.80 € / m²
- M. SOUCASSE pour 2ha 08a, pour un montant de 2.50 € / m²

Afin de respecter la fidélité et la réalité de la transaction, il est nécessaire que le Conseil de Communauté se prononce sur les surfaces réelles, ainsi que sur le montant global de la transaction, soit :

- M. WIROTH pour 5ha 26a 38ca, pour un montant de 202 000 €
- M. DELORT pour 1ha 89a 26ca, pour un montant de 72 000 €
- M. DECAU pour 3ha 65a 55ca, pour un montant de 138 900 €
- M. SOUCASSE pour 2ha 08a 59ca, pour un montant de 52 200 €

Pour l'achat à M. Delort, il est à préciser qu'une indemnité de perte de jouissance de 3 000 € sera payée en plus par la Communauté de Communes du Volvestre.

De plus, la SAFER a recueilli 2 nouvelles promesses de vente. Elles concernent les consorts BELLECOURT et LAHILLE.

- Pour M. BELLECOURT : la Communauté achète à ce dernier 0ha 93a 18ca pour un montant de 35 408 €.
- Pour M. LAHILLE, il va être procédé à un échange avec la Communauté et ce dernier un échange. Ainsi M. LAHILLE cède à la Communauté une superficie de 4h 20a 03ca, pour une valeur de 159 600 €. De son côté, la Communauté de Communes du Volvestre lui cède, en retour, 4h 02a 86ca, pour une valeur de 132 760 €. La valeur des biens échangés étant différente ($159\,600 - 132\,760 = 26\,840$ €), la Communauté s'engage à verser à M. LAHILLE une soulte d'une valeur de 26 840 €.

En outre, il sera peut être nécessaire de réaliser un rond point dans le cadre de l'extension de la zone d'activités. Dans ce cas, il sera nécessaire d'acquérir du foncier appartenant à M. LAHILLE, de l'ordre de 500 à 800 m², à 3.80 €/m². La Communauté rétrocèdera à M. LAHILLE le foncier, acquis auprès de ce dernier, que le projet n'aura pas « consommé ». Ainsi, sera stipulé dans la promesse de vente, au niveau des dispositions particulières : « *Le bénéficiaire (c'est-à-dire la Communauté de Communes du Volvestre) s'engage à rétrocéder pour l'euro symbolique le solde de la parcelle H287, lorsque le carrefour sera aménagé* ».

Enfin, conformément aux promesses de vente, il est stipulé dans les actes de ventes que la Communauté de Communes du Volvestre prend en charge les impôts et les charges relatives aux terrains acquis à compter du 1^{er} janvier 2008.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes de vente avec :
 - M. WIROTH pour 5ha 26a 38ca, pour un montant de 202 000 €,
 - M. DELORT pour 1ha 89a 26ca, pour un montant de 72 000 €,
 - M. DECAU pour 3ha 65a 55ca, pour un montant de 138 900 €,
 - M. SOUCASSE pour 2ha 08a 59ca, pour un montant de 52 200 €.
 - M. BELLECOURT pour 0ha 93a 18ca pour un montant de 35 408 €,
- d'inscrire les sommes susmentionnées au budget annexe Activestres II pour l'année 2008,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte visant à l'échange des parcelles avec M. LAHILLE,
- de verser une indemnité de 3 000 € pour perte de jouissance à M. Delort, somme qui sera inscrite au budget primitif 2008 de la Communauté de Communes,
- de verser une soulte à M. LAHILLE de 26 840 € correspondant à la différence des valeurs des biens échangés, somme qui sera inscrite au budget primitif 2008 de la Communauté de Communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du . 12.02.08 .